

## DEMOCRATIE « FOR EVER » ?

Dans le cadre de ses recherches sur les mutations en cours dans nos sociétés, le Groupe FUTUROUEST a entrepris une démarche visant à essayer de comprendre quelles sont de nos jours les « croyances » qui nous empêchent d'imaginer nos futurs.

Dans cet ordre d'idée, le sujet exploré ici est celui de « la démocratie pour toujours ». Il nous est apparu que cette manière d'envisager la démocratie comme forme d'organisation définitive des sociétés développées était porteuse d'incompréhension et de solution à l'emporte-pièce : on a toujours fait comme ça, on ne voit pas pourquoi nous changerions.

Il nous semble au contraire opportun d'interroger les futurs possibles à l'horizon 2020 / 2030 de cette forme politique de gestion de la cité. Nous avons donc recherché quels sont les éléments susceptibles de varier à cet horizon. Nous avons tenté de les probabiliser ; nous avons aussi cherché les relations d'influence entre différents facteurs de manière à vérifier la cohérence de nos hypothèses.

La forme démocratique actuelle des sociétés européennes fait souvent référence à la démocratie athénienne. En fait, nous savons bien que celle-ci est enjolivée par rapport à ce qu'elle fut vraiment : la possibilité pour une minorité – les citoyens libres – de s'assembler pour délibérer sur les besoins et les choix politiques nécessaires à la vie de la cité. Ce faisant, les femmes et les esclaves, largement majoritaires, étaient condamnés au silence.

Dans les sociétés européennes, après bien des étapes intermédiaires (suffrage censitaire, suffrage réservé aux hommes ...), nous sommes arrivés à utiliser le suffrage universel dans le cadre d'élections libres et secrètes comme le mode d'organisation optimum pour administrer la cité, qu'elle soit d'un échelon local, régional ou national, le niveau européen étant jusqu'à ce jour un hybride, une sorte d'organisation en évolution, « in progress » comme diraient les anglais.

### **Démocratie et services publics**

A l'heure où des négociations sont toujours en cours au niveau de la Commission Européenne de Bruxelles sur l'ouverture à la concurrence des services publics (\*), il était intéressant de se pencher sur leur avenir. Nous considérons ici que la croyance d'aujourd'hui est que « le service privé est plus efficace, plus rentable, plus satisfaisant ... que le service public. » *Cette croyance est récurrente dans les sondages réalisés en France et est*

*particulièrement représentative de la 'pensée' de la Commission Européenne, celle-ci se faisant le porte-parole des orientations de la construction européenne depuis ses débuts (1957)*

*et réaffirmées dans chaque traité (1966, 1972, 1985, 1992, 1997...) comme quoi la concurrence est préférable au monopole car ses résultats sont favorables aux consommateurs.*

Qu'en est-il exactement ? Comment prendre en compte le degré de satisfaction des usagers – clients – consommateurs ? Les exemples et contre-exemples sont là pour nous inciter à une certaine prudence : les défauts d'approvisionnement en électricité en Californie, les accidents ferroviaires en Grande-Bretagne ... pour les aspects négatifs ; les baisses tarifaires en téléphonie fixe et en téléphonie intervenues depuis dix ans via l'ouverture à la concurrence dans ce domaine, pour les aspects positifs.

L'effet « rail track » est-il de nature à influencer sur les décisions futures ? Nous caractérisons cet effet : les accidents et dysfonctionnements du service ferroviaire britannique entraînent une remise en cause de la croyance dans la privatisation inéluctable des services publics. notre Groupe de recherches reste très partagé sur les évolutions possibles. A nos yeux, trois points méritent d'être soulignés.

Tout d'abord la prise en compte de l'intérêt général. Dans les vingt ans qui viennent, nous ne sentons pas remis en cause la solidarité minimale qui implique l'existence de services universels. La téléphonie mobile pourrait d'ailleurs à son tour en faire partie, voire l'accès à l'Internet. En revanche, il nous semble probable que l'orientation majeure consistera à scinder les exploitants en deux parties : la partie réseaux qui resterait dans le giron du service public *sous forme de réseaux partagés* et la partie services qui relèverait davantage de la sphère concurrentielle. *Il apparaît dans cette configuration que les offreurs de services, qu'ils soient publics ou privés, auront intérêt à cette solution, la multiplication des réseaux techniques de transports étant très onéreuse.*

En second, nous estimons que la culture des pouvoirs publics évoluera encore vers la notion de maîtrise d'ouvrage contrôlant des missions déléguées via une sphère de la régulation ; en résumé, passer de la logique du "faire" à la logique du "faire-faire". La crédibilité d'un tel schéma repose avant tout sur les pouvoirs et moyens donnés aux organismes de régulation ; l'habitude de gestion centralisée propre à l'Etat français pourrait s'opposer à ce genre de délégation.

Enfin, il nous semble évident qu'une dissociation puisse se faire entre la nécessaire gestion par l'Etat de services universels et la gestion de services publics par les collectivités locales. Dans le dernier cas, la délégation ou la concession s'impose plus aisément, le contrôle citoyen de proximité pouvant (et devant) s'exercer plus facilement. De plus, les collectivités ayant des compétences plus étendues – notamment au niveau régional à l'horizon traité – il convient de les inscrire dans cette logique de la régulation, du "faire-faire", plutôt que de les laisser multiplier les structures publiques locales qui finiraient par devenir trop nombreuses voire dispendieuses.

### **Clivages gauche-droite / Rôle des femmes / Expérimentations**

La Loi sur la parité pour les élections politiques votée en 2000 n'a pas encore produit, de nos jours, les effets escomptés. Mais le temps d'application est court et il est encore trop tôt

pour en tirer des conclusions définitives. Disons simplement que les efforts des partis politiques en ce domaine – à l'exception des Verts – sont encore insuffisants.

Nous pensons probable que dans le futur exploré un dispositif réglementaire aura été créé pour favoriser réellement l'accès des femmes aux fonctions électives politiques. Encore que, compte-tenu des inerties machistes de notre société, un tel dispositif – accès à la formation, temps libéré, gardes d'enfants ...etc.. – pourrait très bien être voté sans qu'on soit assuré de son bon fonctionnement.

La croyance n'est-elle pas que l'apport des femmes en politique va modifier les comportements ? Sur ce point nous avons un avis partagé, n'étant pas fortement convaincus que la culture féminine modifiera vraiment les pratiques politiques : nous sommes tentés de penser que Homo Politicus est un et que l'arrivée massive des femmes en politique n'y changera pas grand chose. Après tout, la griserie du pouvoir s'adresse à tous et à toutes de la même manière

.....

A l'horizon 2020, l'environnement masculin conditionnera encore bien les choses et le mimétisme vis à vis de cet environnement n'épargnera pas les femmes. Certaines pratiques seront néanmoins améliorées, telles que l'abus de réunion tardives et qui s'éternisent dont les hommes sont friands et que l'arrivée des femmes dans les instances délibératives amènera à réguler.

#### **Un parti composé exclusivement de femmes pour faire élire des femmes ?**

La tentation, si elle a existé, ne s'est pas concrétisée. Le seul contre-exemple que nous connaissons est ce qui s'est passé aux élections municipales islandaises dans les années 1980. Les Islandaises, lassées des atermoiements des partis politiques fortement masculins et l'absence de volonté de partage de ceux-ci ont créé effectivement un parti exclusivement féminin qui a remporté un nombre impressionnant de municipalités.

Las, aux élections suivantes, les dissensions entre groupes politiques féminins et l'adaptation forcée des hommes ont conduit à un retour aux pratiques – et aux résultats électoraux – précédents.

Outre le fait qu'en France la loi sur la parité rend de nos jours impossible l'émergence d'un parti essentiellement féminin ou essentiellement masculin, nous pensons totalement improbable ce genre de démarche dans notre univers politique à l'horizon 2020 / 2030.

En revanche, le mode de financement des mouvements politiques aidant, nous sommes en droit de voir apparaître des partis sectoriels, voire des partis de « jeunes », en rupture avec les comportements et les pratiques de leurs aînés.

L'ennui, c'est qu'un jeune, ça vieillit .....

En ce qui concerne l'évolution des clivages gauche-droite, nous estimons effectivement qu'ils vont beaucoup évoluer. Dans un premier temps, pour tempérer notre optimisme, nous signalerons que des études récentes réalisées en Union Européenne montrent une ambivalence à ce sujet : d'un côté, les répondants affirment majoritairement que les clivages traditionnels gauche-droite leur paraissent dépassés, et dans le même temps, ils sont encore majoritaires à

caractériser telle ou telle prise de position politique comme étant bien identifié “de gauche” ou “de droite”.

Notre recherche nous amène à persister dans la remise en cause de la croyance comme quoi ces clivages gauche-droite seraient inamovibles.

Nous pensons qu'ils vont évoluer sur des spectres correspondant mieux aux évolutions de notre société post-industrielle. Ils pourraient être remplacés par des clivages entre libéraux et environnementaux, modernes et post-modernes, centralisateurs et décentralisateurs ..etc.. Cela dit nous pensons aussi que nous assisterons vraisemblablement à un mouvement de recompositions qui amènera lui-même une re-stabilisation des comportements politiques.

Enfin, nous nous sommes interrogés sur l'impact du mode d'organisation des scrutins. En effet, la persistance de clivages traditionnels est largement influencée par l'existence du scrutin majoritaire à deux tours et les conditions inégalitaires d'accès aux moyens de campagne qu'ils soient financiers ou médiatiques. De ce point de vue, le passage, comme dans la plupart des démocraties nord-européennes à un scrutin proportionnel aménagé aurait un impact non négligeable. Mais ici, la croyance n'est-elle pas que les Français ont besoin d'un système qui les oblige à se rassembler ..... même artificiellement ?

Pour ce qui est du droit à l'expérimentation, nous considérons que sa mise en pratique et son amplification sont hautement probables. Non seulement parce que la France est le seul grand Etat de l'Union Européenne à ne pas être réellement régionalisé (le budget de la Région Administrative Bretagne est 50 fois plus faible que celui de l'Ecosse ou de la Catalogne ou de la Lombardie) mais aussi parce que c'est un mécanisme qui nous semble inhérent à la complexité de la société post-industrielle.

Comme le disait déjà Daniel Bell dans les années 1960 / 70 « les Etats sont devenus trop gros pour gérer les petits problèmes et trop petits pour gérer les gros problèmes ». En ce sens, on a pu constater que vers le milieu des années 80, il se produisait plus de droit réglementaire au niveau des Etats fédérés qu'au niveau de la fédération des USA elle-même.

Le besoin d'expérimenter des règles et des pratiques nouvelles dans le cadre de l'organisation et de la gestion d'une société complexe nous semble donc aller de soi dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Il conviendrait cependant d'ajouter que cette expérimentation soit conçue comme réversible. Il serait dommageable de remplacer des mécanismes qui se sont ossifiés par des mécanismes, certes décentralisés, mais sur lesquels pèserait le risque d'une ossification renouvelée. Principes de réversibilité et de géométrie variable nous apparaissent comme des garants nécessaires. Ceci entraîne néanmoins un bouleversement des mentalités et ne se fera qu'avec une approche pédagogique intense et sans craindre les erreurs éventuelles.

Parallèlement à cette orientation nouvelle, nous nous sommes interrogés sur le fait de savoir si l'utilisation du référendum « sur tout sujet et à tout moment » pouvait devenir un instrument courant de la gestion politique de la cité. Bien que nous situant à un horizon de vingt à trente ans, nous sommes restés dubitatifs. Bien que soient assésés des discours récurrents sur l'avantage que procure la société de l'information dans les processus

démocratique en mettant des informations nombreuses et variées à disposition d'un grand nombre, nous sommes restés interrogatifs. Bien que le niveau de culture générale soit en constante augmentation dans les sociétés occidentales (les processus de bon sens équilibrant les discours à tonalité rationaliste), nous sommes restés partagés.

Partagés parce que le référendum, sous un vernis démocratique rassurant se prête aussi à de nombreuses manipulations. Ou alors, il faut l'envisager comme étape ultime qui vient sanctionner un débat riche et varié et auquel on a consacré suffisamment de temps.

A ce titre, ne faudrait-il pas envisager de limiter le référendum à des sujets circonscrits – avec une liste évolutive dans le temps – et sur des territoires pertinents où l'intérêt général soit suffisamment bien perçu pour ne pas être galvaudé par des sommes d'intérêts particuliers ?

Enfin nous sommes interrogés sur le point de savoir si la mise en œuvre de référendums à répétition ne risquait pas de masquer une volonté de ne pas mettre en œuvre des formes de démocratie participative. Comme l'écrivait il y a plusieurs décennies le sage indien Kalhil Gibran « vous les occidentaux êtes des gens curieux avec vos référendums qui consistent à compter des têtes sans savoir ce qu'il y a dedans. ».

La question reste ouverte.

## **Elections / Liberté de vote / Mandats politiques**

Sommes-nous restés conservateurs ou observateurs attentifs de la nature humaine ?

Nous avons continué à explorer plusieurs points quant à leurs évolutions possibles à l'horizon 2020 / 2030.

La croyance d'aujourd'hui n'est-elle pas que la forme d'expression démocratique que nous connaissons est une situation d'aboutissement dont on ne voit pas de grandes évolutions se profiler à l'horizon, sauf à la marge ?

Est-il concevable que les élections soient remplacées par d'autres mécanismes ?

Exploration : les élections ont été supprimées et remplacées par des délégations corporatistes qui gèrent en fonction des données fournies par les sondages. Sur cette hypothèse et sous cette forme, notre réponse est négative. Le seul doute qui subsiste néanmoins est de savoir si les processus électifs seront effectivement maintenus. La forme corporatiste envisagée est évidemment connotée historiquement et politiquement, mais ne sommes nous pas en devoir de la ré-inventer et de la re-programmer dans le contexte nouveau de la société post-industrielle ? Resterait à déterminer les conditions de désignation ; après tout, si, ne serait-ce que la moitié de l'assemblée délibérative locale, régionale ou nationale était composée de représentants tirés au sort, est-ce que ce serait plus néfaste que de nos jours ?

### **Un système de vote différencié est-il crédible dans le futur ?**

Plusieurs cas de figure ont été examinés. Instaurer une sorte de vote censitaire familial : plus on a d'enfants et plus on a de voix. Instaurer un vote différencié selon l'âge de l'électeur : plus de voix pour les jeunes que pour les vieux. Instaurer des pondérations de vote différenciées selon les territoires : les ruraux auraient plus de voix que les urbains. Instaurer un vote différencié selon le sexe : plus de voix pour les femmes que pour les hommes. Instaurer un vote pondéré en fonction de son appartenance à la sphère productive ou pas : plus de voix pour les actifs que pour les inactifs.

Tout ceci nous apparaît hautement improbable.

L'un des reproches qui revient souvent vis à vis de la gent politique est son incapacité à s'émanciper de la tutelle des partis, le vote bloqué en étant l'une des illustrations presque caricaturale. Mais sur ce point, les avis restent partagés.

Si nous votons pour un parti présentant un programme donné, nous estimons juste qu'il se conforme à son programme et qu'il fasse en sorte qu'il soit appliqué ; dans ce cas, quel est le degré de liberté que nous pouvons accepter, ou dit autrement, quel est le degré « d'infidélité » que nous estimons compatible avec le contrat initial ? Après tout, des événements – prévisibles ou pas – peuvent venir remettre en cause la vision politique sur tel ou tel sujet, tant de la part du mouvement politique porteur que des électeurs.

Nous suggérons qu'il y ait des degrés de liberté différents selon les sujets traités, notamment pour ce qui est des questions de société. En quelque sorte, acceptons une discipline

intangibles pour le vote du budget par exemple, mais une liberté totale de vote pour ce qui est de l'utilisation du génome humain, pour prendre un exemple de nature très contrastée.

Est-il par ailleurs concevable d'établir un « contrôle continu » du mandat électif ? Et si oui comment le mettre en œuvre ? L'idée examinée est, par analogie avec le permis de conduire, de doter l' élu d'un permis à point. Une grille de cotation permettrait de suivre le déroulement du mandat. Chaque manquement à un engagement programmatique ferait l'objet d'un retrait de point : des points en moins sur le vote d'un budget, des points en moins vis à vis à vis de telle disposition ... voire des points en plus en cas de prise de position courageuse sur tel ou tel sujet engageant réellement et à long terme l'intérêt collectif ; et pourquoi pas une prime de points pour l' élu ayant une vision prospective de sa commune, de son territoire, de son pays .....

Après tout, il existait bien une règle dans la démocratie athénienne qui prévoyait qu'un député arrivant à faire voter une loi qui se révélait néfaste pour la cité puisse encourir des sanctions allant jusqu'à ... la peine de mort !

En réalité ce système du permis à point pour les élus se révélerait très difficile à faire fonctionner : le jugement serait-il interne ou externe aux partis ? S'il est externe, quel est le comité de sages qui pourrait s'en charger ? Quels seraient les considérants à prendre en compte pour les plus et les moins ? Seraient-ils identiques sur tout le territoire national ?

Bref, nous avons jugé cette pratique fort judicieuse ... mais improbable. La raison essentielle tient au fait que nous considérons que si le système électif démocratique que nous connaissons reste en vigueur, la sanction de l'élection est encore la meilleure méthode pour féliciter ou rejeter un élu. En revanche, l'instauration du mandat unique, comme dans les autres pays de l'Union Européenne, la limitation à deux mandats dans le temps, l'homogénéité de la durée des différents mandats, sont à l'évidence des voies de modernité qu'il est non plus probable mais souhaitable qu'elles soient effectives d'ici vingt ans.

## LE CAS DU CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS

➔ Encadré page suivante

### **ORGANISATION C.J.D.**

Le C.J.D. comprend 3 niveaux d'organisation :

- La section locale
- La région
- Le national

**Le principe de fonctionnement démocratique** s'applique de la même façon à ces 3 niveaux.

Le président est élu pour 2 ans non cumulables ;

En fin de la 1<sup>ère</sup> année, un « dauphin » est élu par les membres de la section.  
Ce dauphin ne deviendra président de la section qu'à l'échéance des 2 années de présidence en place.

Le C.J.D. considère que ce système est un principe de précaution.

Il reconnaît, néanmoins, qu'il pose problème au niveau national, notamment sur le plan de la communication (le président est à peine reconnu qu'il doit partir), même si, s'agissant d'une fonction qui nécessite une présence très importante (du niveau d'un mi-temps) ce principe évite le carriérisme.

### **Le système électif :**

#### **National.**

Chaque président de section et de région donne 3 noms.

Une petite équipe, généralement 2 voire 3 anciens présidents, examine quels sont les noms les plus cités.

Ils en sélectionnent entre 2 et 5, et contactent ces personnes afin d'obtenir leur candidature.

Les noms des candidats sont alors dévoilés à l'ensemble des sections, et les candidats autorisés à faire campagne.

#### **Régional**

Candidature offerte aux présidents de section, elle est généralement le fait d'une cooptation du président en place.

#### **Local**

Chaque membre du bureau donne 3 noms, le président décidera du (des) candidature parmi les plus cités et après accord de la personne concernée.

### **Les bureaux directeurs**

Aux 3 niveaux le système est identique.

Les membres du bureau sont choisis par le président.

Enfin pour terminer, nous nous sommes attachés à regarder quelles pouvaient bien être les croyances en terme de **fixation de la contribution fiscale des ménages et de l'abstention des électeurs** lors des différents scrutins.

Sur le sujet de l'abstention, les chiffres sont imparables. Hormis les élections présidentielles qui revêtent dans notre pays un caractère particulier (et encore plus particulier avec le scrutin du 05 Mai 2002), la participation aux élections municipales dont on disait qu'elles représentaient la démocratie de proximité, est passée de 79 % en 1959 à 68 % en 2001. D'où l'idée examinée d'introduire un seuil de validation.

Bien entendu, il faudrait dans un premier temps que tous – ou quasiment tous - les Français en âge de voter soient inscrits sur les listes électorales. A partir de cette donnée on considérerait qu'un taux d'abstention de 33 % serait réhibitoire pour valider un scrutin. Et les électeurs seraient convoqués aux isolements tant que le niveau de participation ne représenterait pas les deux-tiers des inscrits.

Cette hypothèse ne nous paraît pas recevable. Dans un premier temps pour une raison pratique : ce serait aux élus à voter une règle en ce sens et il n'est pas sûr qu'elle serait appréciée du peuple gaulois et de son indiscipline récurrente. Ensuite, nous pensons que d'autres considérations sont à prendre en compte avant d'en arriver à ce genre de mesure : rendre le vote obligatoire et accepter le décompte des votes blancs. Organiser les scrutins en semaine et non plus le dimanche. Organiser les différents scrutins simultanément ; à ce titre, si l'on se réfère à nos travaux de 1995 sur l'aménagement du territoire à l'horizon 2015, nous pourrions avoir le même jour des élections pour les délégués municipaux, les délégués de Pays, les délégués régionaux et les délégués nationaux. Voilà du grain à moudre .....

Sur le sujet de la fixation des contributions fiscales, est-il définitif que le citoyen-contribuable ne puisse pas affecter ses impôts ?

La centralisation poussée du système politico-administratif français est tel qu'il nous est apparu difficile d'imaginer une évolution rapide, sauf montée en puissance des Pays. Pour mettre en œuvre un tel mécanisme d'affectation différenciée des contributions fiscales (un ménage décide d'affecter tel pourcentage à l'éducation, tel autre à la défense, tel autre à l'équipement et au logement, tel autre à la politique sociale ..etc..) il conviendrait de décentraliser les clés de répartition. En ce sens, l'affectation d'office ne se ferait plus que sur les grandes fonctions régaliennes indiscutables ; puis, l'arbitrage pourrait se faire au niveau des régions et des Pays. Dans tous les cas de figure, il conviendrait de mettre en place à grande échelle une formation socio-économique des citoyens qui fait cruellement défaut de nos jours.

Enfin, nous avons envisagé aussi la possibilité de donner de l'ampleur à cette affectation sélective de l'impôt via les dons aux associations ou aux fondations. Une plus grande liberté dans ce domaine aurait aussi pour vertu de dé-serrer le carcan notabiliaire local et de faire disparaître la notion de mendicité qui stigmatise encore le mode associatif.

#### **Proportionnelle intégrale et hiérarchie enchevêtrée.**

Il n'est de justice que si les inégalités qui subsistent n'empêchent pas les plus défavorisés ou les minorités de toucher les avantages collectifs, selon John Rawls. A cet égard, il apparaît que le seul système électoral équitable utilisé par les démocraties soit la proportionnelle intégrale. Mais en France il a mauvaise presse car étant considéré comme favorisant les appareils politiques au détriment de la relation de proximité entre l'électeur et l'élu.

Dans ce cas, nous pourrions avoir recours à ce que les analystes de la société de l'information nomment la hiérarchie enchevêtrée. Au premier niveau d'élection, mettons le Pays, par exemple, l'élection se fait à la proportionnelle intégrale, toutes les voix comptent, tous les mouvements politiques ayant reçu des suffrages sont représentés. Puis viennent les élections au Conseil de région. Les élus du Conseil de Pays, apportent leur soutien officiellement et publiquement à telle ou telle organisation ou mouvement politique régional – qui peuvent ne pas être exactement les mêmes qu'au niveau du Pays -, et les élections ont de nouveau lieu à la proportionnelle intégrale. Le lien entre l'électeur et l'élu régional se faisant via l'élu de Pays qui se porte "garant". On peut reproduire le mécanisme pour l'Assemblée Nationale – là encore les mouvements ne sont pas exactement les mêmes

que lors des élections de Pays ou de régions – et obtenir la même liaison, même si elle s'avère un peu plus souple qu'entre Pays et régions.

Et qu'on ne nous ressorte pas la vieille croyance comme quoi la proportionnelle ne donne pas de majorité. Un, parce que c'est une croyance qui renvoie aux mécanismes politiques et sociaux de l'ère industrielle ; deux, parce que de nombreux pays authentiquement démocratiques utilisent ce mode de scrutin depuis des lustres (Etats scandinaves et Finlande, Pays-Bas, Suisse, USA, Israël ..... ) ; trois, parce que dans une société complexe il faut sortir de la problématique stérile du 51 / 49 pour aller vers des majorités d'idées à géométrie variable et chercher à dégager des tendances acceptables.

## Conclusion

La démocratie et les formes que nous lui connaissons sont-ils notre horizon indépassable ? Tel est le sujet de recherche auquel nous nous sommes livrés et pour lequel nous avons fait part de nos certitudes, de nos doutes et de nos sentiments d'improbabilité.

A l'horizon 2020 / 2030, nous n'avons pas exploré les potentiels de la bionique. Peut-être faudra-t-il attendre l'horizon 2050, voire 2100, pour que chaque électeur puisse connecter son cerveau à un « métamorphe » qui recueillerait non plus des oui et des non mais les pensées de chacun et qui en ferait une synthèse sous forme de cartographies tendanciennes, lesquelles permettraient aux responsables politiques, économiques, sociaux .... à tous les niveaux de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous aurions ainsi satisfait la demande du sage indien cité plus haut en ne comptant plus simplement les cerveaux mais en analysant leurs contenus. Est-ce probable ? Est-ce souhaitable ? Au lecteur de trancher ....

*« La politique, à travers les valeurs qui l'animent s'oppose radicalement au savoir ; elle est vouée à être le lieu de l'irrationnel. La tentation de soumettre à une discussion rationnelle la détermination des fins de la cité est vouée à l'échec. » [Max Weber]*

(\*) = Ce texte a été finalisé au premier semestre 2003.